

NOM PRENOM	GRADE UNI.	FACULTE	INSTITUT Unité de recherche	PROF RESPONSABLE	TAUX ACTIV.	DEBUT D'ACTIVITE
N.N.	Doctorat	SSP	Institut de Psychologie	REMY AMOUROUX	80- 100%	01/09/2019

I. PARTICIPATION A L'ENSEIGNEMENT (25%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	COURS (<i>Histoire de la psychologie</i>), 6 crédits de BA	12	Sous la responsabilité de l'enseignant titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
2.	COURS (<i>Epistémologie de la psychologie</i>), 3 crédits de MA	6	Sous la responsabilité de l'enseignant titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
3.	Suivi de l'avancement de mémoires	3	Sous la responsabilité de l'enseignant titulaire
4.	Participation à la surveillance et à la correction d'examens d'autres enseignements de la filière, etc.	2	Sous la responsabilité de l'enseignant titulaire
4.	Formation pédagogique	2	Selon l'offre du CSE, à effectuer de préférence les 2 premières années de l'assistantat (100 h max)

II. TRAVAUX DE RECHERCHE PERSONNELS (50%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Travaux personnels de recherche en histoire de la psychologie	50	<ul style="list-style-type: none"> Recherches personnelles par le biais de publications et communications Montage et dépôt de projets/requêtes de recherche, seul·e ou en collaboration

III. TRAVAUX DE RECHERCHE PARTAGÉS (23%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Participation aux activités scientifiques de l'unité de recherche	3	Ex. Organisation de séminaires, Journées d'études ou colloques
2.	Participation aux activités collectives de recherche	20	Coordination de l'axe « digital history » du projet FNS : MInd Control in french-speaking Europe (MICE): The Scientific and Cultural Reception of Behaviour Therapy in France, Switzerland and Belgium (1960-1990)»

IV. AUTRES ACTIVITÉS (2%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Participation à la gestion de l'Institut et de la Faculté	2	Ex. participation aux instances de décision de la Faculté, etc.

V. HEURES DE PRESENCE

Présence régulière attendue dans les bureaux, sauf temps consacré au recueil de données de recherche et aux activités en lien avec le travail de recherche. Vacances légales, à prendre en négociation avec l'équipe pour assurer une permanence étudiants.

NB : les assistants sont priés de se référer au règlement sur les assistants en ce qui concerne leur statut (heures de travail, vacances, congé, etc.) et au chapitre IX du règlement de Faculté pour le doctorat, ainsi qu'aux directives ad hoc

Signature Assistant-e Date	Signature Prof responsable Date	Visa Direction Institut Date	Visa Décanat Date

- Le cahier des charges est établi conformément à l'article 10 du règlement sur les assistant·e·s. Le total des points I à IV est égal au taux d'activité.